Accessions
159.823

Shelf No.
XG3656,12

Barton Library.

Thomas Pennant Barton.

Boston Public Library.
Received May, 1873.
Not to be taken from the Library.

30 L

PAMPHLETS.

French

Revolution

1790

July – Aug.

Barton Library

XG.3656.12

159.823
May. 1878

Accession No. .....

Added ..... 187 ....

Catalogued by .....

Revised by .....

Memoranda.

Stanhope

16

COPIE

D'une Lettre de Milord Comte STANHOPE *à M.* DE LA ROCHEFOUCAULT.

LUE A LA SÉANCE DU 21 JUILLET. *1790.*

MONSIEUR,

C'est avec une satisfaction extrême que j'ai l'honneur de vous informer que nous avons hier, au nombre de six cents cinquante-deux Amis de la Liberté, célébré votre glorieuse Révolution, et l'établissement et la confirmation de votre Constitution libre.

M. Sheridan, qui étoit de notre Assemblée, a proposé la résolution ci-incluse, et laquelle a été reçue avec des acclamations réitérées et avec toute la chaleur qui caractérise des hommes indépendans et libres.

Oserois-je vous prier, de la part de cette As-

semblée respectable, de présenter leurs résolutions à l'Assemblée Nationale de France? C'est comme leur Président du jour que je vous demande cette grace.

Bientôt nous espérons que les hommes cesseront de se voir sous l'aspect odieux et détestable de tyrans et d'esclaves; mais que, suivant votre exemple, ils s'envisageront comme des égaux, et apprendront à s'aimer comme des hommes libres, des amis et des frères.

J'ai l'honneur d'être, ect.

Signé, STANHOPE.

Anniversaire de la Révolution de France célébré à la Taverne de la Couronne et de l'Ancre, dans le Strand, le 14 Juillet 1790, par six cents cinquante-deux Amis de la Liberté réunis, et présidés par le Comte STANHOPE.

Il a été unanimement arrêté,

Que cette Assemblée se réjouit sincérement de l'établissement et de l'affermissement de la Liberté en France, et qu'elle voit avec une

satisfaction particulière les sentimens d'amitié et de bienveillance que le Peuple François paroît avoir conçu pour ce Pays, sur-tout dans un temps où il est évident, de l'intérêt des deux Etats, que rien ne trouble l'harmonie qui règne actuellement entr'eux, et qui est si essentielle à la liberté et au bonheur non-seulement de ces deux Nations, mais même du Monde entier.

Résolu unanimement,

Que le présent Arrêté sera transmis par le Président à l'Assemblée Nationale de France.
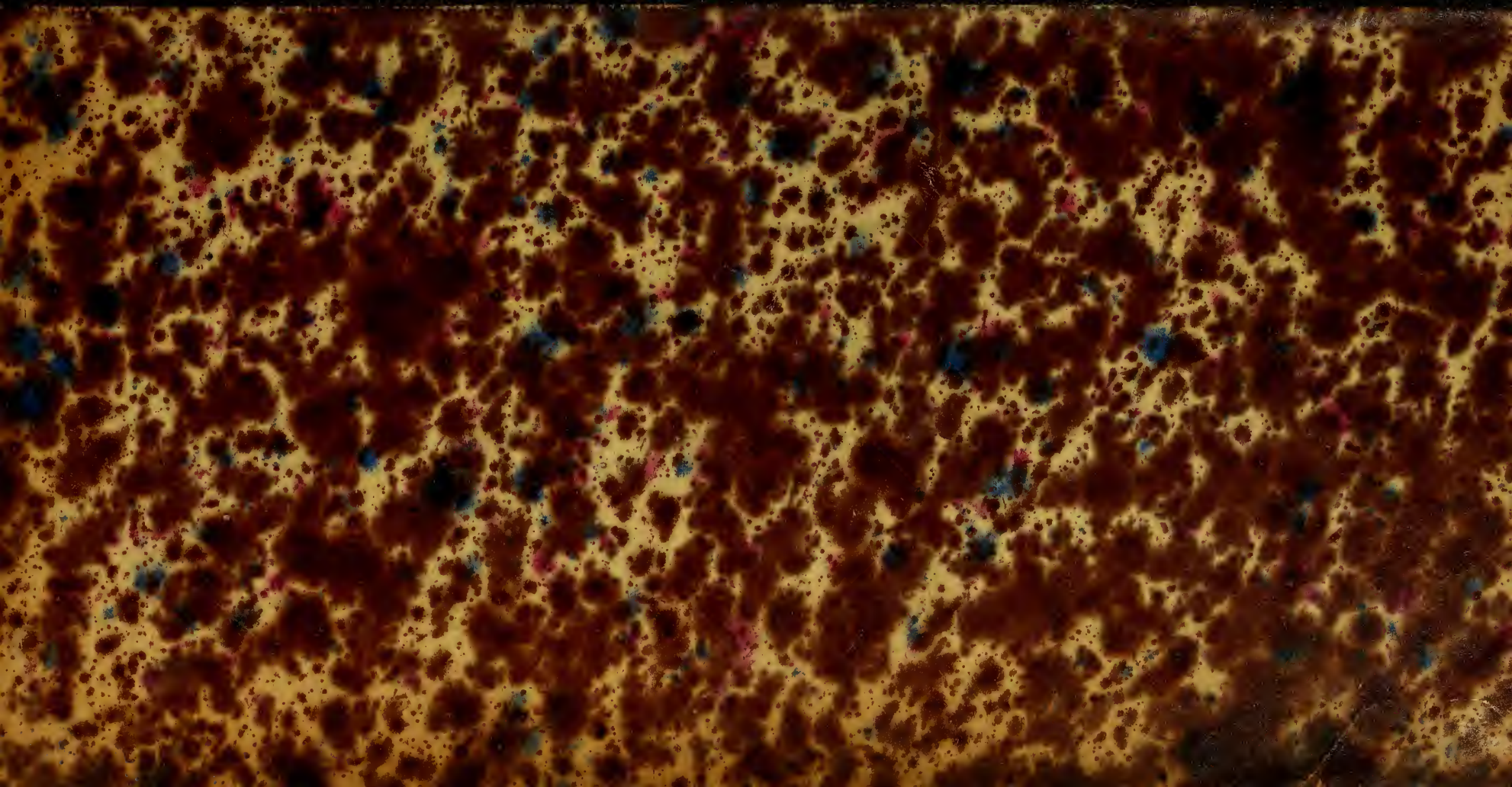
Signé, STANHOPE.